



**Tournoi Régional doubles
et mixtes
les 15 et 16 Février 2025**

- Les Sables d'Olonne -

Horaires

- **Samedi 15 Février** : DOUBLE DAMES et DOUBLE HOMMES début des matchs à 8h00 et remise des prix à l'issue de toutes les finales
- **Dimanche 16 Février** : DOUBLE MIXTES début des matchs à 8h00 et remise des prix à l'issue de toutes les finales

Tableaux

- Séries N3/R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/ NC (regroupements possibles)
- Tournoi de Doubles ouvert aux licencié(e)s des clubs affiliés à la FFBaD autorisé(e)s à jouer dans les catégories séniors et vétérans 1 (selon les critères de la FFBaD)
- 2 tableaux autorisés sur 2 jours (Doubles et Mixtes)
- 2 sortants par poule de 3 ou 4, puis élimination directe en phase finale ou poule unique

Inscriptions

- 1 tableau : 15€ - 2 tableaux : 19€
- Inscription exclusivement sur badnet ou e-bad
- Renseignements : tournois@sobad85.fr
ou 06.81.17.53.23 (Thomas, responsable du tournoi)

Lieu

Salle Pierre de Coubertin

Rue Pierre de Coubertin

85180 Les Sables d'Olonne

1 salle 7 terrains

Bar / restauration sur place tout le week-end

Stand de notre partenaire LARDE SPORTS



Hébergement

- Renseignement Office de tourisme : www.lessablesdolonne-tourisme.com ou 02 51 96 85 85

Dates à retenir

- Date limite d'inscription fixée au **7 Février 2025**

- Date de prise en compte des cotes fixée au **7 Février 2025**

- Date de constitution des tableaux fixée au **9 Février 2025**

(Aucune inscription ne sera remboursée à compter de cette date, sauf raisons justifiées et prévues par le règlement du tournoi et/ou la FFBaD)



Déroulement du tournoi

5ème SObad

SOdouble

15 et 16 Février 2025



Numéro d'autorisation du tournoi : **EN COURS**

Arbitrage

Le Juge Arbitre principal est **Monsieur PETIT Nicolas**. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas le règlement. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Gestion par le logiciel BADNET.. Le GEO principal sera Aurélie SERRE.

Tableaux

Double Dames et Double Hommes le samedi
Double Mixte le dimanche

Possibilité de jouer 2 tableaux soit 1 tableau par jour. Le tournoi est ouvert aux classements NC/P12/P11/P10/D9/D8/D7/R6/R5/R4/N3 pour les catégories **Vétérans 1 et Seniors uniquement**(en règle avec la FFBaD et en possession de leur licence). Le tableau retenu pour chaque joueur sera celui correspondant à sa cote FFBaD au 9 Février 2024.

Les regroupements prévus sont modifiables en fonction des inscriptions. Organisation par poules de 3 ou 4 avec 2 sortants, suivis de phases finales en élimination directe. Chaque tableau se déroulera en une seule et même journée. Le nombre de places dans chaque tableau est limité. Tarifs : 15 € pour un tableau et 19 € pour 2 tableaux.

Volants

Les volants utilisés sont les RSL Grade 3. Les volants sont à la charge des joueurs (partage).
Les volants en plastique utilisés sont les MAVIS 600

Déroulement

Le tournoi se déroulera selon les règles de la BWF et de la FFBAD en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier.

Le tournoi se déroule en 2 sets gagnants de 21 points suivant les règles de la FFBAD. Tout joueur devra avoir sa licence et se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle. Il ne doit pas faire l'objet d'une sanction fédérale. Pour le bon déroulement du tournoi les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec les juges-arbitres, de modifier les tableaux et de ne pas retenir les dernières inscriptions. Les inscriptions complètes (inscription et paiements) seront prises par ordre d'arrivée sous badnet. C'est la validation du deuxième joueur qui fait foi en cas de litige.

A l'appel de leurs noms, les joueurs ont 3 minutes pour démarrer leur match. S'il ne se présente pas dans les 5 minutes suivant son appel, il pourra être déclaré forfait par le juge arbitre. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge-arbitre. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son match.

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » en cours de jeu sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.

Une tenue de badminton conforme au règlement de la FFBAD sera exigée sur les terrains. Le joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. Tout joueur désirant s'absenter du lieu du tournoi devra prévenir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son prochain match. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge) se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

Toute participation au tournoi implique le respect du présent règlement.

La date limite d'inscription est fixée au 7 Février 2025. Le tirage au sort est fixé au 9 Février 2025. La cote des joueurs prise en compte pour la constitution des tableaux sera celle arrêtée au 7 Février 2024. Les droits d'engagement sont exigibles à l'inscription. Seules les inscriptions par Badnet seront prises en compte. **Pas d'inscription par mail ou via Badiste.**

En cas de surnombre d'inscriptions reçues et payées avant la date limite, priorité sera donnée à la date d'inscription dans Badnet. Pour les tableaux de doubles et de mixtes, l'inscription d'une paire ne sera prise

en compte qu'à réception des deux inscriptions. Si les inscriptions de la paire ne parviennent pas le même jour, la date de prise en compte de l'inscription sera celle de la deuxième réception.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

En cas de forfait, les justificatifs devront être adressés à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton (dans les 5 jours suivants le tournoi) au 3 rue Pierre Lise; 49100 ANGERS. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois en cas de récidive



REGLEMENT PARTICULIER 5ème EDITION DU SObad SOdouble 15 et 16 Février 2025

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBad.

Article 1

La compétition est autorisée par la FFBA sous le numéro (EN COURS) et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions) et par la BWF. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.

Article 2

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

Article 3

Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes : seniors et vétérans 1 uniquement. La compétition accueillera les disciplines suivantes : DD, DH, DM ; dans les séries N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12 et NC.

Article 4

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau (Tableaux dénommés série 1,2,3,4 etc. suivant le nombre de participants) en fonction de leur classement CPPH le jour du tirage au sort, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 disciplines (double, mixte). L'intégralité des tableaux de DD et DH aura lieu le samedi. L'intégralité des tableaux de DM aura lieu le dimanche.

Article 5

Pour l'ensemble des tableaux, la paire sera inscrite dans le tableau correspondant à la moyenne des points du CPPH des 2 partenaires. Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus. Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, celui-ci sera remplacé, dans la mesure du possible, par un joueur inscrit sur la liste d'attente (ou étant sur place et qui serait disposé à jouer). Afin de ne pas déséquilibrer les tableaux (TOP), le choix du CPPH sera prépondérant dans le cas où plusieurs candidats pourraient prétendre à ce remplacement.

Article 6

Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

Article 7

Le montant des frais d'inscriptions est de 15€ pour un tableau et 19€ pour deux tableaux. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur au plus tard à la date limite du Vendredi 7 Février 2025. Les

inscriptions et le règlement seront effectués seulement en ligne sur le site de badnet ou l'application e-bad. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 8

Toutes les séries se joueront en poules, avec deux sortants dans la mesure du possible. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer de mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 9

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage pendant les phases éliminatoires et phases finales. Cependant en cas de litige, le Juge-Arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) pour arbitrer le match.

Article 10

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Un compétiteur mineur devra être accompagné d'un accompagnateur majeur tout au long de la compétition et ce dernier doit venir à la table de marque émarger sur une feuille de présence (cf Article 27).

Article 11

Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

Article 12

Les joueurs bénéficient d'un délai de 3 minutes dès l'appel de leur match (test des volants et préparation inclus) pour le commencer. Ils devront tester leurs volants avant de se préparer.

Article 13

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

Article 14

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 15

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 16

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » en cours de jeu sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.

Article 17

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et uniquement avec l'accord du juge arbitre.

Article 18

Le nombre de participants est limité à 175. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 19

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant plume officiel du tournoi est le RSL TOURNEY 3 et le volant plastique officiel du tournoi est le MAVIS 600 , ils seront utilisés en cas de litige entre les joueurs. Ils seront à la vente à la table de marque.

Article 20

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs ou les coachs entre les sets. Ces derniers devront porter une tenue sportive exigée.

Article 21

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

Article 22

La date limite d'inscription est le Vendredi 7 Février 2025. Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis selon le CPPH au Vendredi 7 Février 2025.

Article 23

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Article 24

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 25

Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi est dans l'obligation de le signaler au juge arbitre.

Article 26

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr).

Article 27

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

Article 28

La participation au Tournoi SObad Sodouble implique l'adhésion au présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas. Ce règlement particulier sera affiché et consultable aux tableaux d'affichage de chaque gymnase durant la compétition.